

Le Président

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

Arrêté n° 17/344/CM

Désignation de Monsieur Patrick Boré au sein du Comité de Baie de la Métropole Marseillaise,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil métropolitain portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès verbal n°HN 04-006/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Patrick Boré en qualité de 3^{ème} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 6 avril 2016 portant modification de la composition du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;
- L'arrêté n°17/291/CM du 28 septembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Boré en ce qui concerne les ports et infrastructures portuaires, la mer et le littoral.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de procéder à la désignation du représentant du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Patrick Boré est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Baie de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Octobre 2017

Article 2:

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN